



## ÉCHOS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

### Séance du 13 février 2013

---

#### **Suivi du schéma d'aménagement et de développement**

Le Conseil des maires a approuvé la demande de conformité des règlements suivants, puisqu'ils ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- Nos 09-HOW-12 et 10-HOW-12 de la municipalité de Howick qui visent à incorporer une distance minimale réduite entre la ligne des hautes eaux et une rue lorsque cette rue est adjacente à un parc public, et à créer des parcs publics à l'intérieur d'une zone résidentielle;
- Nos 419 de la municipalité de Godmanchester qui a pour but de régir un usage domestique sur un emplacement résidentiel en territoire agricole;
- Nos 418 de la municipalité de Godmanchester qui a pour but de permettre l'habitation unifamiliale et bifamiliale jumelée dans le centre urbain (secteur Bergeron), de régir les bâtiments accessoires résidentiels et commerciaux, les usages domestiques en territoire agricole, le logement intergénérationnel et les activités d'élevage sur un terrain résidentiel (5 000m<sup>2</sup> et moins), en territoire agricole à 2 ua/ha;

#### **Contrats**

Les maires ont résolu d'accorder les contrats suivants :

- contrat de transport pour le service taxibus à la firme *La Cie Leduc Ltée « Taxi Venise »* pour les lots A et B, au coût de 40,88 \$/heure plus taxes, pour une période de 3 ans, puisque celle-ci a déposé l'offre conforme la plus basse;
- contrat de service d'ingénierie pour les cours d'eau à la firme « *Lapp Consultants Inc.* », pour une période de 5 ans, aux conditions inscrites dans l'offre de service, celle-ci étant l'offre conforme la plus basse;

#### **Appui**

La MRC du Haut-Saint-Laurent accorde son appui dans les dossiers suivants :

- Aux municipalités d'Elgin, de Godmanchester et de Hinchinbrooke qui refusent la fusion avec la ville de Huntingdon, entre autres parce que:
  - sans le dépôt des rapports financiers (depuis 2009), nul n'est en mesure de connaître l'état financier de la municipalité de Huntingdon ;
  - il n'y a pas eu de discussions préalables avec les municipalités concernées avant que la ville de Huntingdon adopte la résolution de fusion;
  - la municipalité d'Elgin est un territoire entièrement agricole, n'utilise aucun service relevant de la ville de Huntingdon et n'est pas contiguë avec cette dernière;
  - les trois municipalités concernées se sont prononcées contre la fusion avec la ville de Huntingdon.
- Le conseil de la MRC s'oppose à toute réduction des services au Barrie Memorial, qui pourrait être considéré par l'ASSS de Montérégie, et veut travailler avec tous les intervenants, incluant les élus, le conseil d'administration de l'hôpital, les professionnels ainsi que la population afin de maintenir le niveau et la qualité du service actuel;

#### **Prochaine séance**

La prochaine séance ordinaire du Conseil des maires est fixée au mercredi 13 mars 2013, à 19 h 30. Cette séance aura lieu au 4<sup>ième</sup> étage du 10, rue King, à Huntingdon, soit à la MRC du Haut-Saint-Laurent.